

# ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITÉ

## AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

Mars 2026

La CPAM de la Haute-Garonne, via notamment le secteur Accompagnement Solidarité, a continué en 2025 à porter de nombreuses actions en matière d'accès aux droits, aux soins et à la santé.

Ce document synthétise le travail et les résultats d'un collectif de 35 collaborateurs (Action Sanitaire et Sociale, Mission Accompagnement Santé, Coordination Partenariale, Parcours Appui et Accueil Logistique). Par un accompagnement attentionné et professionnel reposant sur des valeurs de solidarité et de service public, ces équipes s'engagent au quotidien.

L'efficacité de nos interventions repose sur une double synergie : en interne, une collaboration étroite avec les services de l'Assurance Maladie (Accueil, Prévention, Examens de santé, Service social et médical) et en externe, un réseau solide de partenaires institutionnels (Caf, CARSAT, Conseil Départemental, PMI...), associatifs (centres d'hébergement, structures d'insertion professionnelle...) et de professionnels de santé (CHU, CPTS, centres et maisons de santé...).

C'est cette alliance de compétences qui nous permet d'agir, chaque jour, en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé des plus vulnérables.

Depuis 2024, la CPAM de la Haute-Garonne, en tant que caisse référente régionale ADASS, coordonne et anime également le déploiement en Occitanie de la stratégie nationale d'accès aux droits, aux soins et à la santé.



### NOS ACTIONS SE CONCENTRENT SUR :

- **le déploiement de parcours « attentionnés » à destination des publics fragiles,**
- **le développement de parcours « coordonnés » avec nos partenaires institutionnels,**
- **la promotion des offres de services de l'Assurance Maladie en Haute-Garonne.**

Nos interventions, variées et adaptées, incluent l'octroi d'aides financières, l'accompagnement personnalisé (Mission Accompagnement Santé), la formation de nos partenaires et la réalisation d'ateliers à destination des assurés (accompagnements collectifs).

Nous privilégions une approche « aller vers », en adéquation avec les besoins identifiés sur le terrain, dans le cadre de notre stratégie territoriale.

► L'équipe du secteur Accompagnement Solidarité est répartie en 5 services opérationnels :

- la Coordination Action Sociale,
- l'Action Sanitaire et Sociale,
- la Mission Accompagnement Santé,
- Parcours et Appui (créé le 1<sup>er</sup> juillet 2025),
- l'Unité Accueil et Logistique assure l'accueil du public, la logistique et la sécurité du site.



Caf : Caisse d'allocations familiales, CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, PMI : Protection maternelle et infantile, CHU : Centre hospitalier universitaire, CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé.

# SOMMAIRE

## LA COORDINATION ACTION SOCIALE

Accompagner chacun dans l'accès aux droits

## L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Accompagner financièrement les assurés et soutenir les associations spécialisées

## LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins

## LA COORDINATION ACTION SOCIALE

### Accompagner chacun dans l'accès aux droits

La Coordination Action Sociale a pour mission de favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics les plus éloignés du système de santé. Pour ce faire, elle organise des ateliers collectifs d'information sur les droits Assurance Maladie.

Ces ateliers ont également pour objectifs de :

- Réaliser des bilans personnalisés des droits des participants.
- Orienter vers l'examen de prévention en santé, un service clé du Centre d'examen de santé (CES) de la CPAM.

En complément, la Coordination Action Sociale propose des formations à destination des professionnels, afin de les familiariser avec la législation Assurance Maladie.

Les thématiques de ces formations couvrent un large éventail de sujets essentiels :

- Affiliation et carte Vitale.
- Revenus de remplacement.
- Choix du médecin traitant.
- Utilisation des téléservices.
- Accès à la Complémentaire santé solidaire (CSS).
- Droits spécifiques des migrants.



## CHIFFRES CLÉS 2025



**247** ateliers collectifs  
> informations aux assurés



**2 399** personnes rencontrées



**1 019** assurés orientés vers les examens de prévention en santé (CES) suite aux ateliers collectifs



**31** sessions de formation dispensées aux partenaires et structures spécialisées



**956** professionnels du social et travailleurs sociaux formés



### FOCUS Parcours PARENTALITÉ Caf / CPAM

### ACCOMPAGNER DES FUTURES MAMANS



**9** ateliers effectués à la CPAM, Caf...



**52** rendez-vous « droits et démarches » réalisés



Des vidéos 'ateliers' disponibles sur le site [parents31.fr](https://parents31.fr)

# L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

## Accompagner financièrement les assurés et soutenir les associations spécialisées

La CPAM de la Haute-Garonne, par le biais de l'Action Sanitaire et Sociale, favorise l'accès aux soins et contribue à réduire les inégalités de santé parmi les populations exposées au risque de précarité. Elle propose des aides exceptionnelles destinées aux populations fragilisées financièrement du fait de la maladie, notamment :

- Des aides financières individuelles, ponctuelles et soumises à des conditions de ressources.
- Des subventions aux associations à caractère sanitaire et social.

L'Action Sanitaire et Sociale intervient notamment dans les situations individuelles suivantes :

- **ACCÈS AUX SOINS**, pour faire face à certains soins non remboursés ou laissant un reste à charge important (prothèses dentaires, frais optique, appareils auditifs, frais d'hospitalisation...).
- **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**, pour financer une couverture complémentaire santé.
- **PERTE DE SALAIRE**, pour venir compenser un déséquilibre de votre budget dû à une maladie, un accident de travail ou une maladie professionnelle.
- **RETOUR ET/OU MAINTIEN À DOMICILE**, participation aux frais d'aide-ménagère lors d'une sortie d'hospitalisation ou de frais de garde malade dans le cadre de soins palliatifs.
- **PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE**, pour faciliter le maintien dans l'emploi ou le reclassement dans un autre emploi des personnes en arrêt de travail.

### CHIFFRES CLÉS 2025



**2 623 506 €**

d'aides financières

accordées auprès de

**5 728** assurés

pour

**7 246** demandes traitées

(prestations extralégales)

Nombre de demandes pour l'accès aux soins  
Prestations les plus sollicitées :



**DENTAIRE**

**534** dossiers • **562 796 €**



**ORTHODONTIE**

**200** dossiers • **225 595 €**



**OPTIQUE**

**62** dossiers • **29 296 €**



**440 900 €**

d'aides financières accordées à

**54** associations spécialisées

▶ Parmi les associations subventionnées :  
La Maison des Femmes, DYS 31, LEA, Be Happy, France Alzheimer...

**FOCUS**



**27** ▶

C'est le nombre d'associations subventionnées œuvrant en faveur des Personnes en situation de handicap et des aidants.



**PRIX Sandrine Riaudo**

**25 000 €**

attribués à  
l'association Youzoo



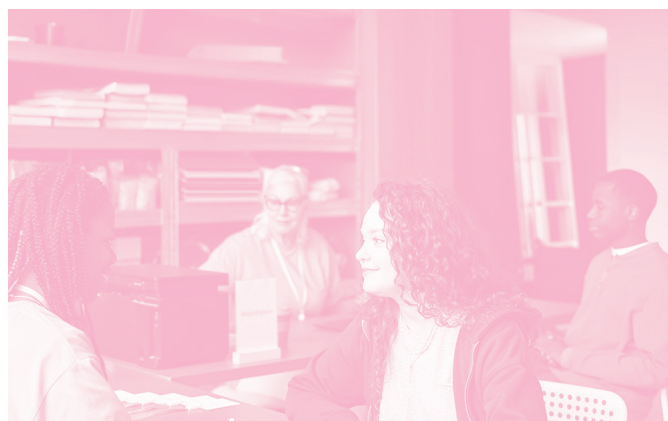
## LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins

La Mission Accompagnement Santé (MisAS) de l'Assurance Maladie a pour objectif d'accompagner les assurés peu autonomes qui rencontrent des difficultés pour accéder à leurs droits ou pour se faire soigner.

Grâce à l'intervention attentionnée des Conseillers Accompagnement Santé, les assurés peuvent mieux s'orienter dans le parcours de soins, être à jour de leurs droits et gagner en autonomie dans leurs démarches avec l'Assurance Maladie.

La MisAS est ouverte exclusivement sur saisine de professionnels de la CPAM et des professionnels du social qui ont été formés.



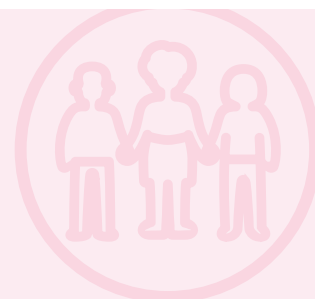
### CHIFFRES CLÉS 2025



**5 364** personnes

ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de la MISAS, grâce à :

- La détection de nos partenaires.
- L'engagement de nos services internes en contact direct avec nos publics.



#### Actions menées

Une équipe de **8 conseillers spécialisés** a assuré un **accompagnement sur-mesure** des assurés, couvrant des enjeux prioritaires :

- **Accès aux droits** (Droits de base..).
- **Accès à une complémentaire santé** (CSS, dispositifs d'aides).
- **Recherche d'un médecin traitant** (parcours de soins).
- **Offres de prévention** (examens de santé, dépistages).
- **Inclusion numérique** (aide aux démarches en ligne).
- **Accès à une aide sanitaire et sociale.**



#### Résultat

**62 %**

**des accompagnements** ont abouti à une **prise en charge effective par des soins**, illustrant l'action de la MisAS sur l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la santé.